

## EXTRAIT DU REGISTRE

## des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question nº 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUL

Absents:

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote: Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la guestion n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à

Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET:

25 - Modification des statuts de la Congrégation des Soeurs de la Charité à Besançon

## Modification des statuts de la Congrégation des Soeurs de la Charité à Besançon

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	15/02/2019	Favorable unanime

La Supérieure Provinciale de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Besançon, située 131 Grande Rue à Besançon, et légalement reconnue par décret du 28 août 1810, a demandé au nom de sa congrégation, la modification des statuts de la «Congrégation des Soeurs de la Charité de Besançon» qui devient la «Congrégation des Soeurs de la Charité de Sainte-Jeanne-Antide Thouret», dans le cadre d'une fusion avec deux autres congrégations qu'elle absorbe : la Congrégation des Soeurs de la Charité sous la protection de Saint-Vincent de Paul, située 247 rue Sainte-Jeanne-Antide Thouret à la Roche-sur-Foron, et la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe de Périgueux, située 181 avenue Michel Grandou à Trélissac (24750), qui ont demandé l'abrogation de leur titre d'existence légale.

Afin de permettre au Ministère de l'Intérieur -bureau central des cultes- de faire procéder à l'acte réglementaire portant modification des statuts de cette congrégation, la Préfecture du Doubs demande de lui faire parvenir une délibération du Conseil Municipal émettant son avis sur cette demande.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la demande de changement de nom de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Besançon qui devient Congrégation des Soeurs de la Charité de Sainte-Jeanne-Antide Thouret.

Préfecture du Doubs

Regule 25 Millio de legalite

Pour extrait conforme, Pour le Maire,

De Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 53 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 0